

EXERCICE 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 02 mars 2020**DÉLIBÉRATION n°2020-09**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 02 mars 2020 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 21 février 2020.

Point de l'ordre du jour :

6.1. Propositions de la CFVU du 6 février 2020 – pédagogie et vie étudiante.

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis de la CFVU du 6 février 2020,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 6 février 2020 concernant la pédagogie et la vie étudiante.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du calendrier universitaire 2020-2021 ;
- approbation du bornage de l'année universitaire 2020-2021 ;
- approbation du calendrier des inscriptions administratives 2020-2021 ;
- approbation du règlement relatif à l'organisation des jurys 2019-2020 ;
- approbation des subventions FSDIE (commission FSDIE du 29 novembre 2019).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	26
Abstentions :	0
Votes exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

Pièces jointes :

- Pièces relatives aux points soumis à approbation.

Fait à Tours, le 04 mars 2020

Le Président,


Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 1 U MARS 2020 Transmise au recteur le : 1 U MARS 2020
---	---

Aout		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
		M 1		J 1		D 1		M 1		V 1		L 1		L 1	pause pédago sf Med/Pharma	J 1		S 1		M 1	
		M 2		V 2		L 2		M 2		S 2		M 2		M 2		V 2		D 2		M 2	
		J 3		S 3		M 3		J 3		D 3		M 3		M 3		S 3		L 3		J 3	
		V 4		D 4		M 4		V 4		L 4		J 4		J 4		D 4		M 4		V 4	
		S 5		L 5		J 5		S 5		M 5		V 5		V 5		L 5		M 5		S 5	
		D 6		M 6		V 6		D 6		M 6	examens	S 6		S 6		M 6		J 6		D 6	
		L 7	1ère sem cours	M 7		S 7		L 7		J 7		D 7		D 7		M 7		V 7		L 7	
		M 8		J 8		D 8		M 8		V 8		L 8		L 8		J 8		S 8		M 8	
		M 9		V 9		L 9		M 9		S 9		M 9		M 9		V 9		D 9		M 9	
		J 10		S 10		M 10		J 10		D 10		M 10		M 10		S 10		L 10		J 10	
		V 11		D 11		M 11		V 11		L 11		J 11		J 11		D 11		M 11		V 11	
		S 12		L 12		J 12		S 12		M 12	reprise cours 1 ou examens	V 12		V 12		L 12		M 12		S 12	
		D 13		M 13		V 13		D 13		M 13		S 13		S 13		M 13		J 13		D 13	
		L 14		M 14		S 14		L 14		J 14		D 14		D 14		M 14		V 14	Fermeture	L 14	
		M 15		J 15		D 15		M 15		V 15	CLES	L 15		L 15		J 15		S 15		M 15	
		M 16		V 16		L 16		M 16		S 16		M 16		M 16		V 16		D 16		M 16	
		J 17		S 17		M 17		J 17		D 17		M 17		M 17		S 17		L 17		J 17	
		V 18		D 18		M 18		V 18		L 18		J 18		J 18		D 18		M 18		V 18	
		S 19		L 19		J 19	SIP	S 19		M 19		V 19		V 19		L 19		M 19		S 19	
		D 20		M 20		V 20		D 20		M 20		S 20		S 20		M 20		J 20		D 20	
		L 21		M 21		S 21		L 21		J 21	CERCIP	D 21		D 21		M 21		V 21		L 21	
		M 22		J 22		D 22		M 22		V 22		L 22		L 22		J 22		S 22		M 22	
L 24	début année U	M 23		V 23		L 23		M 23		S 23		M 23		M 23		V 23		D 23		M 23	
M 25		J 24	Cercip	S 24		M 24		J 24		D 24		M 24		M 24		S 24		L 24		J 24	
M 26		V 25		D 25		M 25		V 25		L 25		J 25		J 25		D 25		M 25		V 25	
J 27		S 26		L 26	pause pédago sf Med/Pharma	J 26		S 26		M 26		V 26		V 26		L 26		M 26		S 26	
V 28	D 27		M 27		V 27		D 27		M 27		S 27		S 27		M 27		J 27		D 27		
S 29	L 28		M 28		S 28		L 28		J 28		D 28		D 28		M 28		V 28		L 28		
D 30	M 29		J 29		D 29		M 29		V 29		S 30				L 29		J 29		M 29		
L 31	semaine accueil	M 30		V 30		L 30		M 30		S 30				M 30		V 30		D 30		M 30	
				S 31				J 31		D 31				M 31				L 31			

les calendriers concernant la LAS et PASS seront précisés ultérieurement



pas de cours d'anglais programmés en licence et master hors LLCER anglais/LEA

Tours, le 24 octobre 2019

Bornage de l'ann e universitaire 2019/2020

Demande de d rogation pour les dipl mes suivants :

- *Licence Professionnelle For ts, gestion et pr servation de la ressource en eau*
- *Licence Professionnelle D veloppement et valorisation des produits de l' levage*
- *Licence Professionnelle M thodes et techniques d'analyse sensorielle (formation initiale et formation en apprentissage)*

M2 Ecologie Evolutive et Comportementale

M2 Durabilit  et Qualit  dans les Fili res de Productions Animales

M2 Sensoriel et Innovation

M2 Hydro-syst mes des Bassins Versants

M2 Comp tence Compl mentaire en Informatique

M2 Mat riaux pour les Nouvelles Technologies de l'Energie

M2 Informatique (BDMA)



Doyen de la Facult ,

Sandrine DALLET-CHOISY

**Calendrier des dates limites d'inscription administratives
Rentrée universitaire 2020-21**

PRINCIPE : Les étudiants doivent s'inscrire en juillet.

Des exceptions sont tolérées pour :

> Les étudiants en attente de décision d'admission ou de validation d'acquis,

> Les étudiants en attente de leurs résultats

> Les étudiants internationaux qui ne sont pas en France.

En tout état de cause, tous les étudiants devront avoir procédé à leur inscription administrative avant les dates limites fixées ci-dessous, par type de diplôme, et communes à toutes les composantes de l'Université.

Diplômes/Année d'études	Première inscription à l'Université de Tours			Réinscriptions à l'Université de Tours par le web sauf cas particuliers
	Nouveaux bacheliers/Etudiants soumis à PARCOURSUP* et **	Etudiants hors U de Tours <i>(Hors Parcoursup)</i>	Etudiants internationaux <i>(Hors Parcoursup)</i>	Français et internationaux
DUT 1ère, 2nde année et année spéciale	Phase principale Parcoursup calendrier national parcoursup Phase complémentaire Parcoursup calendrier national parcoursup	4 septembre 2020	30 septembre 2020	6 septembre 2020
PASS et LAS	Phase principale Parcoursup calendrier national parcoursup Phase complémentaire Parcoursup calendrier national parcoursup	cf date calendrier parcoursup	cf date calendrier parcoursup	
LICENCE L1, L2 et L3	Phase principale Parcoursup calendrier national parcoursup Phase complémentaire Parcoursup calendrier national parcoursup	4 septembre 2020	30 septembre 2020	6 septembre 2020
LICENCE PROFESSIONNELLE		15 septembre 2020	15 septembre 2020	6 septembre 2020
MASTER 1ère année		dans les 15 jours après la réception de la lettre d'acceptation + résultat à la licence	30 septembre 2020	dans les 15 jours après la réception de la lettre d'acceptation + résultat à la licence
MASTER 2ème année		dans les 15 jours après la réception de la lettre d'acceptation + résultat master 1	30 septembre 2020	6 septembre 2020
MASTER INTERNATIONAUX (EPU)		23 octobre 2020	23 octobre 2020	Pas ouvert à l'inscription / réinscription web
INGENIEURS + MASTER 2 MECANIQUE (EPU)		30 septembre 2020	30 septembre 2020	25 septembre 2020
INTERNES MEDECINE ET PHARMACIE		avant le 1er novembre 2020	Pharmacie non concernée	Pharmacie : avant le 30 novembre 2020 Médecine avant le 15 novembre

*primo-arrivants bacheliers IA par le WEB ou en présentiel dès le lendemain des résultats du bac jusqu'au 21 juillet

** primo-arrivants bacheliers IA en présentiel à partir du 25 août jusqu'à la date de fin fixée par le calendrier parcoursup pour les étudiants concernés

Année universitaire 2019-2020

ORGANISATION DES JURYS – PRESIDENTS DE JURYS

Dispositions générales

Les membres du jury sont issus de l'équipe pédagogique. La composition minimale d'un jury est de trois membres titulaires et de trois suppléants si nécessaire dont au moins deux enseignants - chercheurs. Le responsable de la mention ou le cas échéant du parcours, préside le jury de l'année diplômante (licence 3).

La composition du jury est publique (art. L. 613-1 du Code de l'éducation).

Le jury se réunit après chaque session d'examen ; il doit être identique dans sa composition pour les deux semestres d'une même année universitaire.

Rapports de jury

Les travaux des délibérations des jurys font l'objet d'un rapport qui sera publié.

Le président du jury, en concertation avec le jury ou l'équipe pédagogique réalisera un bilan de semestre.

Composition d'un jury de DUT

Article 23 de l'arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT : « Les jurys constitués en vue du passage dans chaque semestre et de la délivrance du DUT sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de l'IUT.

Ces jurys sont présidés par le directeur de l'IUT et comprennent les chefs de département, des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chargés d'enseignement et des personnalités extérieures exerçant des fonctions en relation étroite avec la spécialité concernée, choisies dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'éducation.

Ils comprennent au moins 50 % d'enseignants-chercheurs et d'enseignants. « Ces jurys siègent séparément et prennent des décisions distinctes pour le passage dans le semestre suivant et pour l'attribution du diplôme universitaire de technologie, y compris dans le cas où ils sont composés des mêmes personnes. [...] « Ces jurys peuvent constituer des commissions correspondant aux divers départements de l'IUT et présidées par le chef du département concerné. »

Composition d'un jury de licence

Article 18 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence : la composition du jury de licence « comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. Les directeurs d'études peuvent être membres des jurys ou y être invités avec voix consultative ».

Cet article précise en outre que la composition des jurys est publique.

La mention est le niveau pertinent pour organiser le jury. Le Président de jury est le responsable de la mention et est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Exception au principe précédent : pour les diplômes à parcours dès le L1 (ex. : mention LLCER parcours Anglais, Espagnol : le président de jury peut alors être le responsable du parcours).

Comme il est difficile d'envisager qu'un même jury gère les 3 années de Licence, il convient de distinguer les situations suivantes :

En L1, le Directeur des études de première année (DEPA) est le Président de jury.

En L2, le Président de jury est nommé parmi l'équipe pédagogique. Le jury est également compétent pour délivrer le DEUG, diplôme intermédiaire au vu des résultats des quatre premiers semestres des étudiants lorsque ceux-ci en font la demande.

En L3, le Président du jury est le responsable de la mention) et le jury est compétent pour délivrer le diplôme final au vu des résultats des six semestres (cf. art 8 et 9 des Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'Université de Tours, diplôme de Licence).

Le jury se réunit après chaque session d'examen (1^{ère} session à l'issue du 1^{er} semestre ; 1^{ère} session à l'issue du 2^{ème} semestre ; 2^{ème} session pour les 2 semestres en fin d'année universitaire).

Composition d'un jury de licence professionnelle

Article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle : le jury « comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle ».

Composition d'un jury de master

L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master n'évoque pas la question du jury. Par conséquent, c'est l'article L. 613-1 qui fournit le seul cadre juridique de la composition d'un jury de master.

Exception au principe précédent : pour les mentions avec plusieurs parcours

Pour le M1, le Président de jury est le responsable du parcours de M1 ; le jury est compétent pour la délivrance du diplôme de maîtrise, diplôme intermédiaire au vu des résultats des deux premiers semestres des étudiants lorsque ceux-ci en font la demande (cf. art. 8 des Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'Université de Tours, diplôme de Master).

Pour le M2, le Président de jury est le responsable du parcours de M2. Le jury est compétent pour la délivrance du diplôme final au vu des résultats des quatre semestres demande (cf. art. 8 des Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'Université de Tours, diplôme de Master).

ORGANISATION DES JURYS – PRESIDENTS DE JURYS

Dispositions générales

Les membres du jury sont issus de l'équipe pédagogique. La composition minimale d'un jury est de trois membres titulaires et de trois suppléants si nécessaire dont au moins deux enseignants - chercheurs. Le responsable de la mention ou le cas échéant de la spécialité, préside le jury de l'année diplômante (licence 3).

La composition du jury est publique (art. L. 613-1 du Code de l'éducation).

Le jury se réunit après chaque session d'examen ; il doit être identique dans sa composition pour les deux semestres d'une même année universitaire.

Rapports de jury

Les travaux des délibérations des jurys font l'objet d'un rapport qui sera publié

Le président du jury, en concertation avec le jury ou l'équipe pédagogique réalisera un bilan de semestre.

■ Pour les domaines de licence

La mention est le niveau pertinent pour organiser le jury.

Le Président de jury est le responsable de la mention (arrêté du 01 août 2011 : «Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux»).

Exception au principe précédent : lorsque la spécialité est habilitée (ex. : mention LLCE, spécialités Allemand, Anglais, Espagnol, Italien). Le président de jury est alors le responsable de la spécialité.

NB : Le responsable du domaine est un superviseur pédagogique qui n'intervient pas au niveau des jurys. Matériellement, il lui serait difficile de le faire.

Le jury se réunit après chaque session d'examen (1^{ère} session à l'issue du 1^{er} semestre ; 1^{ère} session à l'issue du 2^{ème} semestre ; 2^{ème} session pour les 2 semestres en fin d'année universitaire) ; il doit être identique dans sa composition pour les deux semestres d'une même année universitaire.

Comme on ne peut envisager qu'un même jury gère les 3 années de L, il convient de distinguer les situations suivantes :

En L1, le Directeur des études de première année (DEPA) est le Président de jury.

En L2, le Président de jury est nommé parmi l'équipe pédagogique. Le jury est également compétent pour délivrer le DEUG, diplôme intermédiaire au vu des résultats des quatre premiers semestres des étudiants lorsque ceux-ci en font la demande.

En L3, le Président du jury est le responsable de la mention (sauf spécialité habilitée, *v. supra*) et le jury est compétent pour délivrer le diplôme final au vu des résultats des six semestres (cf. point 8 Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'Université François-Rabelais, diplôme de Licence).

■ Pour les domaines de master

Pour le M1, le Président de jury est le responsable du M1 ; le jury est compétent pour la délivrance du diplôme de maîtrise, diplôme intermédiaire au vu des résultats des deux premiers semestres des étudiants lorsque ceux-ci en font la demande (cf. point 12 Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'Université François-Rabelais, diplôme de Master).

Pour le M2, le Président de jury est le responsable de la mention; il comprend obligatoirement tous les responsables des spécialités de M2.

Le jury est compétent pour la délivrance du diplôme final au vu des résultats des quatre semestres (cf. point 13 Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'Université François-Rabelais, diplôme de Master).

NB : Le responsable du domaine est un superviseur pédagogique qui n'intervient pas au niveau des jurys.

COMMISSION FSDIE VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019

RESULTAT DE LA DELIBERATION DU JURY FSDIE

1. Résumé de la commission en quelques chiffres :

ASSOCIATIONS	PROJETS	FINANCEMENT
29 associations candidates	43 projets déposés	82 956 € demandés
25 associations bénéficiaires	30 projets validés	66 474 € obtenus

2. Liste des projets validés

Associations	Projets	Coût total	Délibération
Association culturelle		70 523	24 574 €
la TICA	Viaje Expérimental Date : du 2 au 6 décembre 2019 Lieu : tours Objet : résidence artistique	5 613	2 800 €
La bobine	Cinéclub Date : Toute l'année Lieu : Tours Objet : Cinéma	7 100	2 540 €
La pelle à idées	TEDx Université de Tours Date : du 15 février 2020 Lieu : Thélème, Tours Objet : Conférence / spectacle	36 150	12 000 €
ESN	Action culturelle Date : Toute l'année Lieu : France Objet : Programme culturelle	13 731	4 426 €
Polysonnades	Concert du nouvel an Date : 10 janvier 2020 Lieu : Arcades Institutées, Tours Objet : Soirée musicale	3 998	1 273 €
MUNTO	MADRID MUN2020 Date : 4 au 7 février 2020 Lieu : Madrid Objet : Conférence internationale sur le modèle de l'ONU	2 360	750 €
EFA	Journée culturelle à Paris Date : 6 juin 2020 Lieu : Paris Objet : Sortie culturelle	1 571	785 €
Association humanitaire		53 801	10300 €
ISF	NAMAS TECH 2020 Date : 15 au 29 février 2020 Lieu : Inde Objet : Solidarité internationale	37 056	3 300 €
TOTEM	Projet Viêt Nam 2020 Date : juillet aout 2020 Lieu : Viet Nam Objet : Solidarité internationale	16 745	7 000 €

1/3

COMMISSION FSDIE VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019

RESULTAT DE LA DELIBERATION DU JURY FSDIE

Associations	Projets	Coût total	Délégation
Association de filières			
Association de l'IUT de Blois		21 343	7 190 €
ETER	AirThéLAN 2 Date : 10 au 12/01/2020 Lieu : Blois Objet : E-sport : compétition de jeu vidéo en réseau	2826	1 000 €
AEMMI	Développement du club ciné Date : Octobre 2019 à juin 2020 Lieu : Blois Objet : Cinéclub	754	190 €
	Voyage Milan Date : 17 janvier au 22 janvier 2020 Lieu : Milan Objet : Voyage entre M1 et M2	17763	6 000 €
Association de l'IUT de Tours		7 697	2 650 €
Com je suis	Talk Shaw Body Positive Date : 5 mars 2020 Lieu : CGR 2 Lions Objet : Spectacle sur le rapport au corps	3 397	1 600 €
ASSO POINT COM	Dépistons-nous Date : 6 décembre 2019 + autre date Lieu : IUT Tours Nord Objet : journée de sensibilisation et de dépistage gratuit	2 300	800 €
ACS	Si seulement des photos faisaient l'affaire Date : 14 décembre 2019 Lieu : Place Anatole France Objet : Atelier photo – mise en lumière sur les conditions des SDF	2 000	250 €
Association de l'UFR Lettres et Langues		20 838	5 000 €
ATJL	Voyage ATJL Paris-Vienne Date : 28 janvier au 2 février 2020 Lieu : Vienne Objet : Voyage culturel	20 838	5 000 €
Associations de l'UFR Droit, Économie et Sciences Sociales		25 505	5 521 €
ATJE	La découverte de la justice internationale Date : 2 février au 8 février 2020 Lieu : Strasbourg – Luxembourg – Amsterdam – La Haye Objet : Voyage culturel	11 800	3000 €
JET	Colloque 2020 Date : 9 avril 2020 Lieu : Tours Objet : Conférence	4 813	750 €
ASSO IAE	Théâtre IAE Date : 28 janvier au 2 février 2020 Lieu : Tours Objet : Promotion de l'art	342	171 €
	IAE Challenge Date : mars 2020 Lieu : MAME à Tours Objet : Concours soirée	3 550	800 €
	Les foulées de l'IAE Date : 15 mars 2020 Lieu : Lac de la Bergeonnerie Objet : Course sportive	5 000	800 €

COMMISSION FSDIE VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019

RESULTAT DE LA DELIBERATION DU JURY FSDIE

Associations	Projets	Coût total	Délégation
Associations de l'UFR Médecine		2 211	1 010 €
ACT	FMS Date : 10 janvier 2020 Lieu : UFR medecine Objet : Forum des métiers de la santé	1 390	600€
	Le Journal Entr'ACT Date : fin novembre 2019 Lieu : Tours Objet : Diffusion du journal étudiant	416	208€
	Hôpital des nounours Date : du 2 au 6 mars 2020 Lieu : Centre de vie du Sanitas Objet : Solidarité auprès des enfants	405	202€
Association IFSI		25 800	5 000 €
UTOPEEC	Congrès de l'UNAEE Date : 25 au 27 octobre 2019 Lieu : tours Objet : Congrès des ergothérapeutes	25 800	5 000 €
Association de l'UFR Sciences Pharmaceutiques		2 898	930 €
Interpharma	Participation AG ANEPF Date : du 15 au 17 novembre 2019 Lieu : Besançon Objet : Congrès	247	120 €
	Participation AG ANEPF Date : du 7 au 9 février 2020 Lieu : Poitiers Objet : Congrès	121	60 €
AMIB	Congrès Virus Date : 20 décembre 2019 Lieu : Tours Objet : Congrès	2 530	750 €
Association de l'UFR Sciences et Techniques		2 253	799 €
BEST	Lazer Game contre l'isolement social Date : 26 novembre 2019 Lieu : Tours Objet : Loisirs et solidarité	917	300 €
YoungsMinds Tours	Photographiez l'inobservable* Date : décembre 2019 à octobre 2020 Lieu : Tours Objet : Atelier d'astrophotographie	1 336	499 €
Association de Polytech' Tours		10 400	3 500 €
BDE POLYTECH	Trophée Polytech West Date : du 21 au 23 février 2020 Lieu : Tours Objet : Olympiade étudiante	10 400	3 500 €